

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

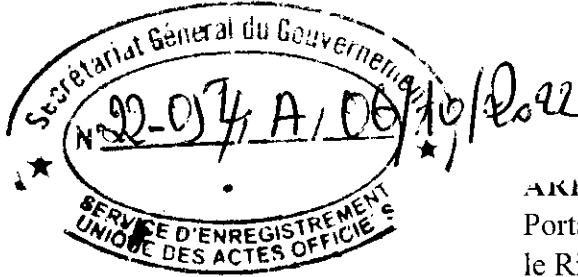
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE



جمهورية القمر المتحدة

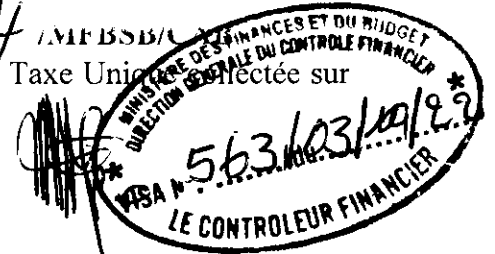
وحدة - تضامن - تنمية

وزارة المالية والميزانية والقطاع
المصرفي



ARRETE N°22-054 /MFBSB/C

Portant exonération de Taxe Unique collectée sur
le Riz Ordinaire



LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'Arrêté N°18-011/MEHE/CAB du 20 décembre 2018, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'arrêté N°20-009/MECIA/CAB portant classification des différentes catégories de riz ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'Office National d'Importation et de Commercialisation du riz, ONICOR, est exonéré du paiement de la taxe Unique collectée sur le riz ordinaire, pour la période allant d'Août 2022 à décembre 2022.

Article 2 : Cette exonération intègre le chapitre des subventions de l'Etat aux Etablissements publics.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



ABDOU MOHAMED CHANFIU

Ampliation :

- DG ONICOR
- DG Douanes